

Les médecines douces montrées du doigt à la fac

La multiplication de diplômes liés à des médecines complémentaires inquiète le milieu universitaire

Les médecines dites « douces » ou « complémentaires » ont-elles leur place à l'université ? Au printemps, la faculté de médecine de Clermont-Ferrand accueillait une journée consacrée à la « santé intégrative ». Au programme : des conférences sur l'homéopathie, l'écoute du corps, les bienfaits du massage ou de la « méthode chaud-froid », ainsi que des ateliers sur l'expression corporelle et la mise en mouvement. Parmi les nombreux intervenants : plusieurs médecins, une danse-thérapeute, un ostéopathe, une professeure de yoga, un guide spécialiste des voyages initiatiques. Le tout organisé sous le parrainage du chanteur Yannick Noah et avec le soutien d'une vingtaine de partenaires, dont les laboratoires Boiron, spécialistes de l'homéopathie, ou le groupe de cliniques privées Elsan (Pôle santé République).

Ce 4^e congrès de santé intégrative, qui affirmait vouloir développer « une médecine préventive, humaine et durable » face à une approche traditionnelle qui serait uniquement centrée sur le symptôme, a fait l'objet de vives critiques. « J'ai alerté le président de l'université et le doyen de la faculté de médecine sur sa tenue », explique Mathieu Molimard, professeur de pharmacologie clinique et chef de service au CHU de Bordeaux. *Ils m'ont assuré que l'université ne faisait qu'accueillir le congrès, mais soyons clairs : ouvrir ses portes à ce type d'événement, c'est donner une caution scientifique à des théories qui ne sont pas scientifiquement établies.* »

« Effet de label »

Des exemples comme la tenue de ce congrès, Mathieu Molimard en a beaucoup et tous le font bondir. Comme cette conférence d'un naturopathe sur l'endométriose organisée par une association d'étudiants à l'université Paris-Saclay ou encore ces formations en auriculothérapie et en réflexologie plantaire dispensées à l'Institut des métiers de la santé de son propre CHU. « Tout ce qui n'a pas été démontré scientifiquement, on ne l'enseigne pas ! », tranche-t-il. Ce qui n'empêche pas de mener des recherches sur le sujet. »

Si le pharmacologue est aussi remonté, c'est qu'il est l'un des trois auteurs du rapport sur la désinformation en santé, remis

mi-janvier au gouvernement. Dans un contexte de défiance accrue envers la science depuis la pandémie de Covid-19, le document s'inquiète de la multiplication de diplômes universitaires portant sur des « méthodes de soins non conventionnelles », dites parfois « médecines douces » ou « complémentaires » : « On observe un entrisme dans les universités et les hôpitaux par certains diplômes d'université ou structures hospitalo-universitaires, créant un effet de label institutionnel qui renforce la crédibilité de ces approches auprès du public. » Le principal danger, selon ses auteurs, étant de voir des patients se détourner de leurs traitements pour des méthodes dont l'efficacité n'est pas prouvée.

Directeur de recherche dans le secteur de la santé et président du Groupe d'étude du phénomène sectaire, une association créée en 2022, Hugues Gascan est l'une des personnes interrogées dans

« En 2015, on a dénombré une centaine de diplômes déviants ; en 2026, on arrive à un peu plus de 200 »

HUGUES GASCAN
président du Groupe d'étude du phénomène sectaire



FRED PÉAULT

le cadre de ce rapport. Il a entrepris dès 2015 un travail d'identification de formations universitaires « problématiques ». « Nous avons construit un répertoire de 800 mots-clés à partir de rapports de la Miviludes [Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires], du Parlement et du Conseil national de l'ordre des médecins, et nous les appliquons aux universités, facultés de médecine mais aussi hôpitaux universitaires », précise-t-il pour éclairer sa méthode. Vient ensuite une analyse en détail de chaque diplôme.

Les formations dans le viseur sont des diplômes universitaires ou diplômes interuniversitaires (DIU), c'est-à-dire qu'elles relèvent de la formation continue et ne sont pas réservées aux médecins. Parmi les sujets enseignés : la naturopathie, la méditation pleine conscience, l'auriculothérapie, la fasciathérapie, la médecine chinoise... De nombreuses

universités sont concernées. « En 2015, on a dénombré une centaine de diplômes déviants ; en 2023, 130 ; et en 2026, on arrive à un peu plus de 200 », expose-t-il.

Les inquiétudes sont suffisamment fortes pour que le ministère de l'enseignement supérieur s'en soit saisi. Fin mai, le ministre, Philippe Baptiste, annonçait qu'une mission de « cartographie et d'évaluation de la qualité » des formations qui « se réclament » des médecines « douces » allait être lancée pour « mieux les réguler ».

« Un visage de sérieux »

Journaliste chez Cerveau et psycho, Margot Brunet a publié un livre d'enquête intitulé *Naturopathie. L'imposture scientifique* (Les Echappés, 2025). Elle n'a pas repéré de formation universitaire entièrement consacrée à cette pratique, mais elle note en revanche « de plus en plus de diplômes universitaires proposant des cours qui se rapprochent de la naturopathie » et « de plus en plus de labels destinés à certifier des formations en naturopathie ». Au-delà de ce domaine, la journaliste, spécialisée en sciences et santé, confirme, pour les méthodes de soins non conventionnelles, « une dynamique de structuration qui s'est accélérée depuis la pandémie de Covid-19. L'objectif est de leur donner un visage de sérieux ».

S'agissant de l'université, « le meilleur agent de cette volonté d'institutionnalisation est le Cumic, le Collège universitaire de médecines intégrative et complémentaires, qui est en réalité une association, particulièrement influente car constituée d'universitaires reconnus », poursuit Margot Brunet.

Fondée en 2017, la structure, régulièrement accusée de faire le jeu de cet entrisme, s'efforce de montrer patte blanche. La clarification annoncée par le ministre de l'enseignement supérieur est « nécessaire » et « doit permettre d'avancer sur l'encadrement et la sécurisation des formations », répond ainsi Julien Nizard, président du Cumic et vice-doyen à la faculté de médecine de Nantes.

Interrogé sur les critères qui permettraient de faire le ménage parmi les formations universitaires existantes, il propose leur ouverture uniquement à des professionnels de santé, l'établissement de critères de qualité, dont une part d'au moins 20 % d'universitaires intervenants qui

« Tout ce qui n'a pas été démontré scientifiquement, on ne l'enseigne pas ! »

MATHIEU MOLIMARD
professeur de pharmacologie clinique et chef de service au CHU de Bordeaux

ne soient pas praticiens de la discipline pour éviter les conflits d'intérêts, et enfin une transparence sur les niveaux de preuves et les risques associés à la pratique en question.

La mission annoncée par le ministère sera menée par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. « Le travail du comité d'experts sera de définir une méthode [d'évaluation] fondée sur des critères, parmi lesquels : existe-t-il un vrai adossement à la recherche ? Quels sont les intervenants ? Qui est le public ? Où cela se déroule-t-il ? », détaille Coralie Chevalier, présidente du Haut Conseil, interrogée par *Le Monde*.

Doyen de la faculté de médecine de l'université Paris-Saclay, Marc Humbert considère que des dérives ont probablement eu lieu, avec le développement « sous les radars » d'une offre de formations problématiques. Mais celles-ci sont minoritaires, soutient le professeur, qui plaide pour un examen formation par formation : « Il ne s'agit pas de juger ni de fermer des diplômes universitaires sans réfléchir. »

Dans le cas de l'université Paris-Saclay, deux diplômes interuniversitaires ont été examinés et leurs responsables auditionnés en juin. « Nous avons décidé de la fermeture du DIU d'auriculothérapie et nous avons demandé des modifications à la proposition de DIU de thérapies non médicamenteuses – sans nous engager à proposer cette formation à l'université Paris-Saclay », dit le doyen, qui milite pour une position unique sur le sujet : « Les universités sont autonomes, mais il nous faudrait une feuille de route collective. » Un chantier auquel devrait prochainement s'atteler la Conférence des doyens et doyens des facultés de médecine. ■

CHARLOTTE BOZONNET

« Protéger les patients des dérives financières et sectaires »

AROMATHÉRAPIE, acupuncture, réflexologie... Ces pratiques de soins non conventionnelles, appelées « médecines douces » ou « complémentaires », ont fait une entrée contestée au sein des universités à travers la formation continue. Présidente de la Conférence des doynesses et doyens de médecine (CDD), Isabelle Laffont reconnaît le développement d'une offre de formations passée « sous les radars » et la nécessité, pour les universités, de se fixer des critères de qualité communs.

En mai, le ministre de l'enseignement supérieur, Philippe Baptiste, annonçait le lancement d'une mission de « cartographie et d'évaluation de la qualité » des formations universitaires se réclamant de médecines douces, afin de mieux les réguler. Partagez-vous les inquiétudes exprimées à cette occasion ?

Nous partageons le besoin d'une clarification face à une offre de diplômes universitaires et interuniversitaires qui est parfois inégale. Un état des lieux est nécessaire. Certains diplômes méritent d'être remis à jour. Nous parlons des formations qui sont à la frontière de la médecine fondée sur les preuves. Les pratiques pour lesquelles les preuves sont légères ou absentes n'ont pas à être enseignées.

L'université peut en revanche accueillir des pratiques complémentaires

dont l'efficacité a été évaluée. C'est notamment le cas de l'activité physique adaptée ou de l'hypnose utilisée au bloc opératoire.

Rappelons que l'immense majorité des diplômes universitaires et interuniversitaires ne pose pas de problèmes. Ils sont d'ailleurs validés et régulièrement évalués au sein des universités, qui ont toutes mis en place des commissions de suivi.

Dans ce cas, comment expliquer que des diplômes portant sur des disciplines dépourvues de fondement scientifique aient pu voir le jour ?

Nous nous posons également la question. Ce genre de formations a pu passer sous les radars dans le cadre de la formation continue. Elles ne dépendent d'ailleurs pas toujours des facultés de médecine mais d'autres composantes de l'université. Il est nécessaire d'uniformiser les processus d'évaluation des diplômes universitaires.

Allez-vous participer à la mission de cartographie menée par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ?

Oui. La Conférence des doynesses et doyens de médecine a été saisie en juillet. Le professeur Pierre Cochat, président de la commission de la transparence de la Haute Autorité de santé,

va constituer un groupe de travail qui inclura trois de nos membres. Il aura pour mission d'élaborer une fiche d'évaluation à laquelle les formations devront être soumises. Ce travail doit aboutir d'ici à la fin de l'année.

Au sein de la CDD, quels critères permettant de garantir le sérieux d'une formation universitaire défendez-vous ?

La CDD s'était saisie du sujet avant l'annonce du ministre. Nous avons un groupe de travail en interne qui a pour ambition de définir une charte de bonnes pratiques en la matière. Parmi les critères importants : il faut que la formation soit portée par un universitaire ayant un lien avec la pratique complémentaire concernée ; et que soient fournies les références bibliographiques sur lesquelles s'appuie l'enseignement de la discipline.

Notre souci premier est de protéger. Nous savons qu'il y a dans la population une forte appétence pour ces approches complémentaires. Les remontées des médecins généralistes sont très claires sur ce point. Mais il faut absolument définir un cadre pour protéger les personnes des dérives financières et sectaires associées à certaines pratiques, et du risque de perte de chances si le patient en vient à renoncer à des soins. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR C. B.

Sept jours sur sept, à 7h, la Matinale du Monde

